

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-12-05

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 11

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 13

Exprimées par pouvoirs : 12

Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Kevin QUEYREL, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Christelle RUYSSCHAERT, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pascale ROCHAS à Lionel TARDY.

Délégué-e excusé-e : Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSEN, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Nicole PELOUX, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

Monsieur Didier-Claude BLANC déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Désignation des représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les COPIL des sites Natura 2000 – Ajout des sites du Diois : FR8201685 « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon » et FR8201688 « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna ».

Délibération sans incidence financière.

Rapport :

Le 1^{er} vice-président expose,

Le 1^{er} janvier 2023, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est vu transférer la compétence Natura 2000. Dans la délibération de son assemblée plénière du 29 juin 2023, il confie l'animation des deux sites Natura 2000 FR8201685 « Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon » et FR8201688 « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna » au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Par la délibération n°2023-12-04, le Bureau syndical s'est donc porté candidat à l'animation des DOCOB des deux sites Natura 2000 cités ci-dessus.

Désormais, le territoire du Parc est concerné, en totalité ou en partie par 11 sites Natura 2000. Le syndicat mixte du Parc a approuvé le 25 novembre 2022 la liste des personnes désignées dans 9 d'entre eux. Il convient donc de compléter les désignations des représentants du Parc au sein des comités de pilotage de ces 2 sites supplémentaires.

Le 1^{er} vice-président propose de désigner les représentants suivants :

Site Natura 2000	Numéro	Opérateur / animateur	Avancement	Proposition de représentant
Baronnies - Gorges de l'Eygues	FR8212019	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Animation	Philippe CAHN
Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	FR8201689	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Animation	Éric RICHARD
Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre	FR8201694	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Elaboration du DOCOB	Jean-Noël PASERO
Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol	FR8201695	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Elaboration du DOCOB	Pascal CIRER-METHEL
Aygues	FR9301576	Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues	Animation	Jean GARCIA
Ouvèze et Toulourenc	FR9301577	Pnr du Mont-Ventoux	Animation	Frédéric ROUX
Gorges de la Méouge	FR9301518	SMIGIBA	Animation	Vincent JACQUEMART
Le Buëch	FR9301519	SMIGIBA	Animation	Gilles CREMILLIEUX
Ceüse - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - montagne de Saint-Genis	FR9301514	SMIGIBA	Animation	Danielle MARCELLIN-DELAYE



Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna	FR8201688	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Animation	Pierre DALSTEIN (titulaire) Laurent COMBEL (suppléant)
Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon	FR8201685	Parc naturel régional des Baronnies provençales	Animation	Pierre DALSTEIN (titulaire) Laurent COMBEL (suppléant)

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-01 du 28 janvier 2022 portant désignation de délégués du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les organismes extérieurs ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-11-02 du 25 novembre 2022 portant sur la désignation de représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans les COPIL des zones Natura 2000 du territoire ;
- ◆ Vu la délibération de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 juin 2023, intitulée « la Région protège son patrimoine naturel exceptionnel » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-12-04 du 24 novembre 2023 portant sur la candidature du Syndicat Mixte du Parc à l'animation des sites Natura 2000 FR8201685 (« Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon ») et FR8201688 (« Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna ») ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » et III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les désignations proposées par la Présidente ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

